



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)

Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de l'approvisionnement en communication
360 Albert St./ 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Public Engage. / Consult. Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-181138/C	Date 2019-09-30
Client Reference No. - N° de référence du client EN578-18-1138	Amendment No. - N° modif. 007
File No. - N° de dossier cy016.EN578-181138	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CY-016-77563	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2019-08-08	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-10-18	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Schou, Christian	Buyer Id - Id de l'acheteur cy016
Telephone No. - N° de téléphone (613) 995-2278 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette modification a pour but d'aviser les offrants des réponses aux questions posées à la présente Demande d'offre à commandes dans la partie 001 et de réviser la demande d'offre à commandes dans la partie 002.

Veillez noter qu'une version épurée du document complet de la demande d'offre à commandes (DOC), qui comprend toutes les modifications antérieures aux clauses et conditions, y compris celles indiquées dans les présentes, a été ajoutée à la section des pièces jointes de la page Achatsetventes dans un dossier compressé intitulé « RFSO-DOC Documentation (Oct-1-2019) ». Le dossier compressé comprend également toutes les copies électroniques les plus récentes des documents pertinents pour une soumission de l'offrant.

La version 4 de l'appendice 1 a également été ajoutée à la section des pièces jointes de la page achatsetventes. Cette version remplace la version précédente.

Veillez noter que la date de clôture de la demande a été prolongée.

PARTIE 001 – QUESTIONS ET REPONSES

Q82 À la réponse 28 de la modification 005 de l'invitation à soumissionner, il est indiqué que l'exigence pour l'entrepreneur d'avoir la capacité d'exécuter le travail en anglais et en français est levée pour les entreprises dirigées par des Autochtones qui mènent des activités de participation des Autochtones.

Cela signifie-t-il qu'une entreprise autochtone n'est pas tenue de démontrer les services offerts dans les deux langues officielles (pour les sous-catégories où il s'agit d'une exigence) si tous les exemples de projets fournis dans le cadre de la soumission de la DOC sont liés à la participation des Autochtones?

R82 Veuillez consulter chaque critère pour connaître les exigences linguistiques exactes qui seront évaluées. Chaque critère pour les « Services optionnels – Susciter la participation des peuples autochtones » comprend les détails sur les exigences linguistiques. Les critères comprennent également des notes pour les situations où un offrant voudrait simplement offrir des services qui feraient participer les Autochtones seulement. Si un offrant présente une offre répondant aux critères pour la participation des peuples autochtones seulement, ils ne seront pris en considération que pour les projets pour lesquels le client détermine au départ que seule la participation des peuples autochtones serait établie. Les critères des Services optionnels ont été révisés du document de DOC initial; ainsi, veuillez vous assurer que vous examinez la version la plus récente affichée sur le site Achatsetventes.gc.ca.

Q83 Devons-nous présenter un projet pour chacun des critères de l'analyse comparative entre les sexes plus ou s'agit-il d'un service optionnel?

R83 Les offrants doivent répondre au critère concernant l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pour chacune des sous-catégories qui comprennent un critère lié à l'ACS+. Les offrants qui n'obtiennent pas la note de passage minimale pour un critère d'ASC+ applicable ne seront pas pris en considération pour une offre à commandes pour cette sous-catégorie. L'ACS+ n'est pas un service optionnel.

Q84 Devons-nous remplir le formulaire mentionné dans ce paragraphe (p.18 - 5.1.1.) :

Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration disponible sur

le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>) afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Les indications qui expliquent si nous devons, ou non, le remplir ne sont pas claires pour nous. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet?

R84 Le formulaire de déclaration d'intégrité n'est requis que dans les cas suivants :

1. Le fournisseur, une de ses sociétés affiliées^{note de bas de page 1} ou un premier sous-traitant^{note de bas de page 2} proposé a, au cours des trois dernières années, été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, à la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(la « Politique »\)](#);
2. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées à la partie 5, 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée.

Q85 Devons-nous fournir une certification pour l'organisation et les employés **ou** seulement pour les employés?

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant de débiter les Travaux inscrits à l'offre à commandes, les conditions suivantes doivent être respectées (seuls les fournisseurs respectant les exigences en termes de sécurité **peuvent effectuer des travaux nécessitant une cote de sécurité**).

R85 Les détails exacts de l'exigence de sécurité ont été inclus dans la modification précédente de l'invitation à soumissionner 006.

Q86 Nous savons que nous devons utiliser les en-têtes et les sous-en-têtes fournis. Toutefois, devons-nous l'utiliser textuellement? Autrement dit, au lieu d'utiliser textuellement le sous-en-tête « a fourni des plans de travail et des calendriers illustrant la démarche essentielle pour les activités et les livrables », nous pouvons utiliser « Plans de travail et calendriers ».

R86 Nous préférierions utiliser les sous-en-têtes exacts pour que les évaluateurs puissent facilement trouver les renseignements figurant dans l'offre. Toutefois, les offrants ne seront pas pénalisés pour utiliser une version abrégée ou reformulée du sous-en-tête. Il convient de noter que les évaluateurs noteront le contenu de l'offre par rapport à ce qui a été demandé dans les sous-en-têtes compris dans la DOC.

Q87 Pouvons-nous mettre en évidence les projets en cours qui n'ont pas encore été achevés?

R87 Les projets présentés doivent être achevés à la date de clôture de la présentation de la proposition. Un projet de participation du public est réputé terminé lorsque toutes les exigences relatives aux produits livrables ont été satisfaites et approuvées par le client.

Q88 Nous envisageons une coentreprise avec une autre entreprise. Si nous présentons une réponse avec cette entreprise, puis une réponse différente de notre entreprise seulement, ces réponses seront-elles considérées comme des réponses séparées?

R88 Oui. Dans ce cas, deux offres distinctes seraient présentées, soit une pour la coentreprise et une pour votre entreprise seulement.

Q89 Un certain nombre de nos projets n'ont plus de personne de référence parce que nos clients ont quitté le gouvernement et qu'il n'y a pas de personne de référence de remplacement ou que

celle-ci a aussi quitté le gouvernement. Les projets sans personne-ressource restante seront-ils tout de même admissibles à l'examen? Si tel est le cas, devrions-nous fournir les coordonnées de notre client même s'ils ne sont pas disponibles?

- R89 Vous pouvez toujours inclure ces projets. Si le client n'est plus disponible et que vous êtes incapable de trouver un contrat de remplacement, veuillez tout de même fournir les coordonnées du client que vous avez, ainsi que le groupe particulier au sein du ministère pour lequel le projet a été réalisé.
- Q90 Bien que nous offrions régulièrement des services en français et en anglais (et dans d'autres langues selon les besoins du projet), certains de nos projets de participation du public sont unilingues en fonction de la demande du client ou de ce qui conviendrait le mieux selon la population cible du projet. Serait-il acceptable d'inclure des projets bilingues ou multilingues ainsi que des exemples unilingues de notre expérience d'élaboration de contenu et de facilitation, dans la mesure où nous pouvons démontrer qu'en tant qu'entreprise, nous sommes en mesure d'offrir ces services dans plusieurs langues lorsque les besoins du projet l'exigent?
- R90 Les exigences linguistiques pour les critères d'élaboration de contenu ainsi que pour les critères des services de facilitation en ligne et en personne ont été révisées dans les modifications précédentes. Veuillez consulter la version la plus récente de ces critères.
- Q91 La structure de la DOC comportant des catégories et des sous-catégories (et des sous-sous-catégories) est TRÈS compliquée, et nous craignons que notre interprétation des exigences (y compris les nombreuses modifications) ne soit pas entièrement correcte. Est-il possible de convoquer une réunion en personne pour passer en revue les exigences et être en mesure de poser des questions directement aux responsables de l'approvisionnement?
- R91 Une version épurée à jour de la DOC, qui tient compte de toutes les modifications antérieures, a été incluse sur la page du site Achatvente.gc.ca dans la section des pièces jointes. Il comprend également un fichier compressé de toutes les dernières pièces jointes pertinentes. Toutes questions précises se rapportant à la présentation d'une offre peuvent être posées par écrit au responsable de l'offre à commandes.
- Q92 Compte tenu de la complexité des exigences et du nombre de questions et de réponses qui sont également de nature complexe, le Ministère peut-il prolonger la date limite pour le dépôt des soumissions?
- R92 La période d'appel d'invitation à soumissionner de la DOC a été prolongée avec la modification à la demande de soumissions.
- Q93 À la section R57 (réponse à la question 57), vous indiquez que le projet présenté pour la sous-catégorie A **COMPRENDRAIT** les rubriques suivantes : Renseignements généraux; Gestion de projet*; Planification logistique; Services de conception et de mise en œuvre de l'engagement d'un dialogue bidirectionnel, ce qui semble très prescriptif. Cet exemple requerrait que tous les cas comprennent la planification logistique et le dialogue bidirectionnel. Selon notre compréhension des exigences, nous avons pensé que nous pourrions inclure trois (3) cas distincts pour démontrer notre travail logistique et trois (3) cas distincts pour démontrer notre travail de dialogue bidirectionnel – et que chaque cas ne serait pas nécessaire pour avoir les deux services.

Par exemple, nous avons fourni des services de logistique à un client du gouvernement du Canada, mais nous n'avons pas fait de facilitation. En revanche, nous avons fourni des services de facilitation du dialogue bidirectionnel; toutefois, le client (le gouvernement du Canada) a géré la logistique. Pouvez-vous confirmer que nous pouvons inclure un projet qui ne vise qu'un

dialogue bidirectionnel et un cas distinct qui ne concerne que la logistique? Les deux comprendraient également les Renseignements généraux* et pourraient comprendre la Gestion de projet, au besoin.

Pouvez-vous confirmer que nous pouvons fournir trois projets distincts pour la logistique et trois projets distincts pour le dialogue bidirectionnel?

- R93 L'exemple de la recommandation de R57 a été utilisé pour expliquer la structure de l'annexe 1 pour un offrant qui présenterait un projet pour tous les critères de la sous-catégorie 2A – En personne. Les offrants peuvent présenter différents projets pour la Planification logistique et les Services de conception et de mise en œuvre de l'engagement d'un dialogue bidirectionnel, s'ils le choisissent.
- Q94 Si une entreprise veut mentionner un projet réalisé à contrat pour un organisme sans but lucratif et qu'un membre de l'entreprise qui réalise le projet est un administrateur de l'organisme sans but lucratif, le projet est-il admissible?
- R94 Si le fait d'être administrateur d'un organisme sans but lucratif a contribué à l'atteinte des résultats ou pouvait être perçu comme ayant contribué à l'atteinte des résultats, il ne serait pas acceptable, car il ne démontrerait pas que les mêmes résultats auraient été obtenus dans des conditions différentes.
- Q95 Les organisations qui obtiennent l'offre à commandes peuvent-elles intégrer de nouvelles sous-catégories à l'avenir? De nombreuses organisations sont en croissance et développent rapidement de nouvelles capacités et compétences qui pourraient ne pas être admissibles à ce moment précis.
- Par exemple, une organisation peut ne pas avoir fait de dialogue virtuel en français et en anglais afin de leur permettre de répondre à la catégorie En ligne. Toutefois, dans un an, elle pourra avoir acquis une vaste expérience à cet égard.
- R95 Il y aura périodiquement des occasions de qualification future dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement, tel qu'il est indiqué à l'article 8.7 Occasion de qualification continue dans la DOC. Toutefois, cela ne sera pas possible dans le cadre de l'offre à commandes.
- Q96 Le Canada peut-il confirmer qu'un projet auquel participent des employés du secteur public fédéral dans plusieurs ministères et organismes est admissible en tant que projet dans notre réponse?
- R96 Un exemple de projet faisant appel à des employés du gouvernement est acceptable s'il fait participer « au processus décisionnel des personnes touchées par une décision. [Elle] favorise des décisions durables, car elle permet de transmettre aux participants les renseignements dont ils ont besoin pour participer de façon significative et les renseigne sur l'incidence de leur contribution sur la décision. »
- Q97 Nous souhaitons ardemment obtenir une place sur cette liste d'entrepreneurs chargés de la participation du public du gouvernement du Canada pour des travaux en Alberta et dans l'Ouest canadien.

Nous n'avons cependant pas terminé la planification de la participation du public, l'élaboration du contenu, la mise en œuvre ou l'analyse de la participation du public en français et en anglais. Par conséquent, nos études de cas ne pourraient pas démontrer la maîtrise de la langue française.

Cela étant dit, nous aurions la capacité d'ajouter une ressource à notre équipe pour nous aider à répondre à cette exigence.

J'aimerais connaître tout de suite, dans la mesure du possible, si cette situation écarte notre entreprise ou la place dans une position « improbable »

- R97 Pour les trois (3) exemples de projet, si deux (2) ne sont qu'en anglais, le troisième doit comprendre le français ou bien le français et l'anglais. Pour certains critères, il y a l'option pour qu'un des projets soit en langue autochtone au lieu d'une langue officielle seconde. Pour plus de détails, reportez-vous également à la toute dernière version du critère « Expérience de l'entreprise » de chaque sous-catégorie et de chaque critère pour les services optionnels « Susciter la participation des peuples autochtones ».

Les offrants doivent présenter des projets qui répondent aux exigences énoncées dans chacun des critères cotés. Tout élément non expliqué ou inclus sera noté en conséquence. L'équipe d'évaluation notera chaque projet à l'aide de la grille d'évaluation des critères.

Toute exigence à laquelle une entreprise ne peut pas répondre seule a la possibilité de créer une coentreprise avec une autre entreprise qui a déjà une telle expérience du projet.

- Q98 Nous sommes une entreprise autochtone qui a fourni des services exclusivement à une clientèle autochtone. Une grande partie de notre travail est axée sur des consultations auprès des communautés.

Selon notre expérience, les Premières nations et les organisations politiques liées à un traité pour lesquelles nous avons travaillé ne nous ont jamais demandé de fournir du matériel de consultation dans leur « langue locale », que ce soit en cri ou en ojibwé.

Il y a eu des cas où les services d'un traducteur ont été retenus lors de réunions de consultation que nous avons organisées, à la demande de la Première nation ou de l'organisation politique liée à un traité. En faisant appel à un traducteur, la Première nation ou l'organisation politique liée à un traité respectait ses propres exigences en matière de « langue locale ».

Compte tenu de notre expérience en matière de consultations auprès des communautés autochtones et du fait que nous sommes une entreprise autochtone de services de consultation et de facilitation, nous aimerions grandement présenter notre offre à commandes. Toutefois, nous hésitons à le faire en raison de l'exigence relative à la « langue locale ».

- R98 Veuillez consulter les modifications apportées aux critères de services facultatifs pour la consultation des peuples autochtones. Elles sont incluses dans la nouvelle version de la DOC ainsi que dans la Partie 002 de la présente modification à la DOC (voir ci-dessous).
- Q99 Dans l'ANNEXE "E" – GABARIT DE L'OFFRE FINANCIERE, pouvez-vous s'il vous plaît décrire en détail à quoi se rapporte la terminologie suivante?

- Taux horaire pour la gestion de projet (plus précisément «**gestion de projet**»)
- Taux horaire pour les services de la plate-forme numérique ou des outils techniques (plus précisément les «**services techniques**»)
- Taux horaire pour les services de facilitation numérique (plus précisément les «**services de facilitation**»)

- R99 Veuillez consulter l'annexe «A», Énoncé des travaux, A1.5 Services requis, dans la nouvelle version du document complet de la DOC pour les tâches détaillées qui appartiennent à chacun

des trois taux horaires mentionnés. Les offrants doivent fournir un montant pour tous les taux horaires de chaque sous-catégorie de service(s) qu'ils souhaitent offrir. Si certains offrants fournissent généralement plusieurs services sous un même taux horaire, le même montant peut être soumis pour différents taux horaires individuels à l'annexe E.

**PARTIE 002- LES REVISIONS SUIVANTES FONT PARTIE DE LA DEMANDE D'OFFRE A
COMMANDES**

1) A l'annexe A – Énoncé des travaux, A1.5 Services requis, Catégorie 2 : Mise en œuvre et facilitation-

SUPPRIMER:

B. En ligne

Les services de mise en œuvre et de facilitation pour la participation du public en ligne seulement peuvent comprendre :

1. mettre en œuvre et faciliter l'utilisation de plateformes ou d'outils numériques dans le **cadre d'autres services énumérés dans le présent énoncé des travaux**, tels que :
 - 1.1. des plateformes et des outils de présence sur le Web qui appuient les objectifs de participation, ce qui pourrait comprendre, sans toutefois s'y limiter :
 - 1.1.1. faciliter les processus participatifs et délibératifs
 - 1.1.2. identifier ou qualifier les participants
 - 1.1.3. authentifier l'identité des participants
 - 1.1.4. déterminer comment l'emplacement des participants influe sur leur point de vue
 - 1.1.5. mettre en œuvre des normes de protection de la vie privée dès la conception, qui exigent de penser à la protection de la vie privée à chaque étape, y compris à l'étape de la planification, plutôt qu'à la fin
 - 1.1.6. rechercher des idées auprès d'un vaste bassin de personnes, en particulier celles qui ne font pas partie de l'organisation et de ses partenaires
 - 1.1.7. penser à chaque étape de la façon dont une situation est vécue, ce qui peut nécessiter l'utilisation de données
 - 1.1.8. obtenir de la rétroaction sur les prototypes en ligne ou faire participer les participants à l'élaboration de prototypes virtuels avant leur mise en œuvre
2. déterminer, mettre à l'essai, sélectionner et déployer des outils en ligne appropriés pour appuyer les activités de consultation prévues dans les deux langues officielles
3. vérifier l'acceptation de l'utilisateur, la fonctionnalité, la sécurité, le chargement et l'environnement réel, puis obtenir les certificats de sécurité nécessaires
4. la modération, qui peut comprendre une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
5. concevoir et prévoir l'horaire des activités, comme l'ajout de nouveaux matériaux
6. élaborer et appliquer les règles de participation garantissant un espace sûr (par exemple, pas de cyberintimidation)
7. traduire ou fournir du matériel et des services dans d'autres langues
8. faire la collecte et le suivi des données d'analyse Web, y compris pour :
 - 8.1. rajuster le tir
 - 8.2. la collecte, le stockage, la maintenance et la protection des informations
 - 8.3. l'entretien des outils
 - 8.4. le soutien technique des clients et des participants
 - 8.5. le formatage de données qui ne sont pas propriétaires et qui peuvent être facilement analysées

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

B. Online

Les services de mise en œuvre et de facilitation pour la participation du public en ligne seulement peuvent comprendre :

1. Services techniques de la plate-forme ou d'outils numériques, y compris:
 - 1.1 Plateformes et outils de présence sur le Web qui appuient les objectifs de participation, ce qui pourrait comprendre, sans toutefois s'y limiter :
 - 1.1.1 identifier ou qualifier les participants
 - 1.1.2 authentifier l'identité des participants
 - 1.1.3 déterminer comment l'emplacement des participants influe sur leur point de vue
 - 1.1.4 mettre en œuvre des normes de protection de la vie privée dès la conception, qui exigent de penser à la protection de la vie privée à chaque étape, y compris à l'étape de la planification, plutôt qu'à la fin
 - 1.1.5 rechercher des idées auprès d'un vaste bassin de personnes, en particulier celles qui ne font pas partie de l'organisation et de ses partenaires
 - 1.1.6 penser à chaque étape de la façon dont une situation est vécue, ce qui peut nécessiter l'utilisation de données
 - 1.1.7 obtenir de la rétroaction sur les prototypes en ligne ou faire participer les participants à l'élaboration de prototypes virtuels avant leur mise en œuvre
 - 1.2 Déterminer, mettre à l'essai, sélectionner et déployer des outils en ligne appropriés pour appuyer les activités de consultation prévues dans les deux langues officielles
 - 1.3 Vérifier l'acceptation de l'utilisateur, la fonctionnalité, la sécurité, le chargement et l'environnement réel, puis obtenir les certificats de sécurité nécessaires
 - 1.4 Traduire ou fournir du matériel et des services dans d'autres langues
 - 1.5 Faire la collecte et le suivi des données d'analyse Web, y compris pour :
 - 1.5.1 rajuster le tir
 - 1.5.2 la collecte, le stockage, la maintenance et la protection des informations
 - 1.5.3 l'entretien des outils
 - 1.5.4 le soutien technique des clients et des participants
 - 1.5.5 le formatage de données qui ne sont pas propriétaires et qui peuvent être facilement analysées
2. Services de facilitation en ligne, y compris:
 - 2.1 Facilitation de processus participatifs et délibératifs
 - 2.2 Modération, qui peut comprendre une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
 - 2.3 Conception et préparation de l'horaire des activités, comme l'ajout de nouveaux matériaux
 - 2.4 Élaboration et application des règles de participation garantissant un espace sûr (par exemple, pas de cyberintimidation)

2) A l'annexe D - Évaluation technique et financière, Article 1.2 Critères techniques cotes, C1B. Services optionnels - Susciter la participation des peuples autochtones-

SUPPRIMER:

Pour la prestation de ce service optionnel se rapportant à la Création de contenu dans le cadre d'une offre à commandes, un (1) des trois (3) projets de participation du public présentés en réponse au critère C1B.1 doit comprendre susciter la participation des peuples autochtones.

L'offrant doit inclure :

- des renseignements détaillés sur les mesures qu'il a prises pour assurer l'efficacité du contenu en ce qui concerne l'atteinte des peuples autochtones et susciter leur participation.

Remarque : Pour ce projet, il n'est pas nécessaire que les documents/outils soient rédigés en français et en anglais. Ils doivent cependant être rédigés dans l'une de ces langues officielles et dans au moins une (1) langue autochtone locale.

*Remarque 2 : Pour être pris en compte **uniquement** en ce qui concerne la création de contenu destiné à la participation des peuples autochtones, trois (3) projets doivent tout de même être évalués en fonction du critère C1B.1 et obtenir la note de passage minimale. Il n'est pas nécessaire que les documents/outils soient rédigés en français et en anglais.*

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

Pour la prestation de ce service optionnel se rapportant à la Création de contenu dans le cadre d'une offre à commandes, un (1) des trois (3) projets de participation du public présentés en réponse au critère C1B.1 doit comprendre susciter la participation des peuples autochtones.

L'offrant doit inclure :

- des renseignements détaillés sur les mesures qu'il a prises pour assurer l'efficacité du contenu en ce qui concerne l'atteinte des peuples autochtones et susciter leur participation.

Remarque : Pour ce projet, il n'est pas nécessaire que les documents/outils soient rédigés en français et en anglais. Ils doivent cependant être rédigés dans la ou les langues de choix de la communauté avec qui le dialogue a été établi, ce qui pourrait inclure une ou plusieurs langues autochtones.

*Remarque 2 : Pour être pris en compte **uniquement** en ce qui concerne la création de contenu destiné à la participation des peuples autochtones, trois (3) projets doivent tout de même être évalués en fonction du critère C1B.1 et obtenir la note de passage minimale. Il n'est pas nécessaire que les documents/outils soient rédigés en français et en anglais.*

3) A l'annexe D - Évaluation technique et financière, Article 1.2 Critères techniques cotes, C2A.2 Services optionnels - Susciter la participation des peuples autochtones-

SUPPRIMER:

Pour la prestation de ce service optionnel se rapportant à la conception et à la mise en œuvre d'une participation sous la forme d'un dialogue réciproque dans le cadre d'une offre à commandes, un (1) des trois (3) projets de participation du public présentés en réponse au critère C2A.2.1 doit comprendre susciter la participation des peuples autochtones.

L'offrant doit inclure :

- des renseignements détaillés sur les mesures qu'il a prises pour assurer l'efficacité du projet de conception et de mise en œuvre d'une participation sous la forme d'un dialogue réciproque dans l'atteinte des peuples autochtones et susciter leur participation.

Remarque : Pour ce projet, il n'est pas nécessaire que les services de facilitation soient fournis en français et en anglais. Ils doivent cependant être rédigés dans l'une de ces langues officielles et dans au moins une (1) langue autochtone locale.

*Remarque 2 : Pour la prestation de services de conception et de mise en œuvre d'une participation sous la forme d'un dialogue réciproque pour **uniquement** susciter la participation des peuples autochtones,*

trois (3) projets doivent tout de même être évalués en fonction du critère C2A.2.1 et obtenir la note de passage minimale. Il n'est pas nécessaire que les services de facilitation soient fournis en français et en anglais.

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

Pour la prestation de ce service optionnel se rapportant à la conception et à la mise en œuvre d'une participation sous la forme d'un dialogue réciproque dans le cadre d'une offre à commandes, un (1) des trois (3) projets de participation du public présentés en réponse au critère C2A.2.1 doit comprendre susciter la participation des peuples autochtones.

L'offrant doit inclure :

- des renseignements détaillés sur les mesures qu'il a prises pour assurer l'efficacité du projet de conception et de mise en œuvre d'une participation sous la forme d'un dialogue réciproque dans l'atteinte des peuples autochtones et susciter leur participation.

Remarque : Pour ce projet, il n'est pas nécessaire que les services de facilitation soient fournis en français et en anglais. Ils doivent cependant être rédigés dans la ou les langues de choix de la communauté avec qui le dialogue a été établi, ce qui pourrait inclure une ou plusieurs langues autochtones.

*Remarque 2 : Pour la prestation de services de conception et de mise en œuvre d'une participation sous la forme d'un dialogue réciproque pour **uniquement** susciter la participation des peuples autochtones, trois (3) projets doivent tout de même être évalués en fonction du critère C2A.2.1 et obtenir la note de passage minimale. Il n'est pas nécessaire que les services de facilitation soient fournis en français et en anglais.*

4) A l'annexe D - Évaluation technique et financière, Article 1.2 Critères techniques cotes, C3. Services optionnels - Susciter la participation des peuples autochtones-

SUPPRIMER:

Pour la prestation de ce service optionnel d'analyse, de production de rapports et d'évaluation dans le cadre d'une offre à commandes, un (1) des trois (3) projets de participation du public présentés en réponse au critère C3.1 doit comprendre susciter la participation des peuples autochtones.

L'offrant doit inclure :

- des renseignements détaillés sur la façon dont il a analysé et évalué susciter la participation des peuples autochtones, et sur la façon dont il a produit des rapports à ce sujet. Les rapports doivent avoir été accessibles dans la langue du peuple autochtone avec qui le dialogue a été établi.

Remarque : Pour ce projet, il n'est pas nécessaire que les rapports soient accessibles en français et en anglais.

*Remarque 2 : Pour la prestation de services d'analyse, de production de rapports et d'évaluation concernant **uniquement** susciter la participation des peuples autochtones, trois (3) projets doivent tout de même être évalués en fonction du critère C3.1 et obtenir la note de passage minimale. Il n'est pas nécessaire que les rapports soient accessibles en français et en anglais.*

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-181138/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EN578-18-1138

Amd. No. - N° de la modif.
007
File No. - N° du dossier
cy016.EN578-181138

Buyer ID - Id de l'acheteur
cy016
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Pour la prestation de ce service optionnel d'analyse, de production de rapports et d'évaluation dans le cadre d'une offre à commandes, un (1) des trois (3) projets de participation du public présentés en réponse au critère C3.1 doit comprendre susciter la participation des peuples autochtones.

L'offrant doit inclure :

- des renseignements détaillés sur la façon dont il a analysé et évalué susciter la participation des peuples autochtones, et sur la façon dont il a produit des rapports à ce sujet. Les rapports doivent avoir été accessibles dans la ou les langues de choix de la communauté avec qui le dialogue a été établi, ce qui pourrait inclure une ou plusieurs langues autochtones.

Remarque : Pour ce projet, il n'est pas nécessaire que les rapports soient accessibles en français et en anglais.

*Remarque 2 : Pour la prestation de services d'analyse, de production de rapports et d'évaluation concernant **uniquement** susciter la participation des peuples autochtones, trois (3) projets doivent tout de même être évalués en fonction du critère C3.1 et obtenir la note de passage minimale. Il n'est pas nécessaire que les rapports soient accessibles en français et en anglais.*

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION DEMEURENT INCHANGÉS.